

Lancez votre élevage canin en toute sérénité : le guide de conformité

Formation et cadre administratif

- Obtenir obligatoirement l'ACACED (Attestation de Connaissances pour les Animaux de Compagnie d'Espèces Domestiques) avant toute installation.
- Vérifier la conformité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de votre commune pour valider l'autorisation de l'activité commerciale sur votre parcelle.
- Déclarer votre activité auprès de la DDPP (Direction Départementale de la Protection des Populations) pour obtenir votre numéro de SIRET.
- Souscrire à une assurance responsabilité civile professionnelle (RC Pro) spécifique à l'élevage canin.

Obligations sanitaires et environnementales

- Désigner un vétérinaire sanitaire référent pour valider le règlement sanitaire de votre élevage.
- Respecter la réglementation ICPE (rubrique 2120) si votre élevage compte plus de 9 chiens de plus de 4 mois.
- Tenir un registre rigoureux des entrées et des sorties de chaque animal pour assurer une traçabilité complète.
- Identifier chaque chien par puce électronique ou tatouage conformément au Code rural.

Gestion commerciale et professionnelle

- Faire figurer obligatoirement votre numéro de SIREN sur tous vos documents commerciaux et petites annonces.
- Adhérer à la Société Centrale Canine (SCC) pour la gestion des pedigrees et l'inscription au Livre des Origines Français (LOF).